Communauté de Communes Aspres

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **20**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **02/11/2017**

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, BATALLER-SICRE, BOURRAT (Thuir) - LESNE (Tordères) – ATTARD (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
A.DOUTRES (Caixas) à B.LEHOUSSINE
G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
C.VILA (Oms) à R.NOURY
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
L.FERRER (Thuir) à D.RUIZ
N.MON (Thuir) à N.GONZALEZ
J.ALBERT (Toruillas) à R.ATTARD
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absent excusé :
JL.PUJOL (Fourques)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Absents :
N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
PEREZ (Thuir)
BERNARDAC (Thuir)

Monsieur Bernard LEHOUSSINE est élu secrétaire de séance.
Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-246600449-20171109-110-17TabEff-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/11/2017

Communauté de Communes des Aspres
Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

VU la délibération n°73/2017 modifiant le tableau des effectifs de la collectivité

Le Président **EXPLIQUE** que :

- Compte tenu de la mutation d'un adjoint administratif principal 1ère classe administratif pour une autre collectivité au 1er juillet 2017, il convient de supprimer le poste associé du tableau des effectifs;

- Compte tenu de l'encadrement réglementaire des enfants par des agents diplômés sur la structure Mutiaccueil et sur le Relais d'Assistantes Maternelles, il convient de recruter au 1er Janvier 2018deux agents en qualité d'adjoints d'animation, titulaires du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants, mais non titulaires du concours de la fonction publique, Il convient d'adapter le tableau des effectifs précédemment validé par délibération du 15 Juin 2017 tel que suivant au regard de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de procéder à la création et suppression des postes indiqués ci-dessous à compter du 1er Janvier 2018 :

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
Administrative	-	- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ème classe
Animation	+ 2 postes d'adjoint d'animation	-

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération ;

PRECISE que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

DIT que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent ;

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-110-17TabEff-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

PERSONNEL INTERCOMMUNAL Tableau des effectifs au 01/01/2018 approuvé le 09/11/2017	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Directrice Générale Adjointe d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Attachés territoriaux	2	2	0
Directeur des Services Techniques d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
Rédacteur territorial	2	2	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	1	1	0
Adjoints administratifs	4	3	1
FILIERE TECHNIQUE			
Affectés aux études et travaux			
Technicien Principal de 2ème classe	1	1	0
Technicien territorial	1	0	1
Affectés à la collecte et déchèteries			
Agent de maîtrise	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	12	10	2
Adjoint technique	10	10	0
Affectés au portage de repas			
Adjoint technique	1	1	0
Affectés à la restauration scolaire			
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet	1	1	0
Adjoints techniques à temps non complet (1x25/35-1x28/35-1x29/35-1x17/35-1x30/35-1x18/35)	6	6	0
Adjoint technique à temps complet	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (30/35)	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Puéricultrice de classe normale	1	1	0
Educatrices de jeunes enfants Principal	1	1	0
Educatrices de jeunes enfants	3	1	2
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe temps partiel et complet	3	2	1
Adjoints techniques dont 4 à temps non complet (1x23/35-1x17,5/35-1x21/35-1x31.42/35)	11	10	1
FILIERE ANIMATION			
Animateurs territoriaux	1	1	0
Animateur territorial principal de 1ère classe	1	1	0
Animateur territorial principal de 2ème classe	1	1	0
Adjoints d'animation	5	5	0
Adjoint d'animation à temps non complet (29/35)	1	1	0
TOTAUX	86	78	8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-246600449-20171109-110-17TabEff-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/11/2017